

PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2024 /2025

NOM DE L'INSTITUTION : **Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS)**

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.1	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT <small>Trésor public Invest. : TI Trésor public Fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE</small>	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (1)	NATURE DU MARCHÉ <small>(S, F, T, P) (2)</small>	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) <small>(3)</small>	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NO N	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES																
												T1			T2			T3			T4							
												O	V	N	D	E	J	F	M	A	M	J	J	A	O	S		
01	Renouvellement du Contrat de Service de sécurité des locaux du CNIGS	TF	290	7,344,000.00	S	GRGR	Octobre 2024	Octobre 2024	non	Port-au-Prince	12	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	
02	Service d'entretien, de réparation et de maintenance des systèmes : électrique, de climatisation et de plomberie du CNIGS	TF	290	5,400,000.00	S	PRAL	Octobre 2024	Novembre 2024	non	Port-au-Prince	11		16,666%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%
03	Service de téléphonie mobile et service d'internet	TF	200	6,634,813.99	S	GRGR	Octobre 2024	Octobre 2024	non	Port-au-Prince	12	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%
04	Acquisition de carburants (Bon de carburants et Carburant pour la Génératrice)	TF	312	42,941,324.94	F	GRGR	Octobre 2024	Décembre 2024	oui	Port-au-Prince	12	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%	8,333%
05	Recrutement d'un prestataire pour la mise en place d'une base de données	TI	1111-115-50-18	7,524,372.66	S	GRGR	Octobre 2024	Novembre 2024	Non	Port-au-Prince	3		30%	30%	40%													
06	Acquisitions d'un véhicule fermés tout terrain	TI	1111-2-15-50-11	9,999,990.00	F	DEPX	Novembre 2024	Décembre 2024	non	Port-au-Prince	2					100%												
07	Acquisition de meubles et d'équipements informatiques	TI	1111-2-15-50-15	7,000,000.00	F	DEPX	Novembre 2024	Décembre 2024	non	Port-au-Prince	1			100%														
08	Service d'entretien du Bâtiment du CNIGS	TI	1111-2-15-50-15	13,500,000.00	S	PRAL	Novembre 2024	Décembre 2024	non	Port-au-Prince	5				30%	20%	20%	10%	20%									

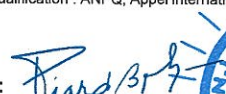

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ; Autres sigles possibles : Gré à gré² : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ; Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ; Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

Nerline Poulard NOEL
Directrice Administrative et Financière

Approuvé par :


Bobby Emmanuel PIARD
 Directeur Général
 

¹ Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6^e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.

² Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public